

**République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 janvier 2021**

Conseillers municipaux en fonction : 12

Conseillers municipaux présents : 10

AMINOT Sébastien, AZZOPARDI Frédéric, CONSTANTIN Miguel, EPOULET Gérard, FILLON Florbela, FOUILLET Olivier, FREMINE Dominique, GABILLY Jean-Marie, MENARD Evelyne, VIGNAULT Quentin

Absentes excusées : Mme NERBUSSON Clémence (pouvoir à Mr CONSTANTIN Miguel), BOURLON Aline (pouvoir à Mr EPOULET Gérard)

Date de la convocation : 21/01/2021

Secrétaire de séance : Mr AZZOPARDI Frédéric

Avant de débiter la séance, Mr le Maire donne lecture d'un hommage rendu à Mr CHOLET Tony, décédé le 15 janvier 2021 :

« Le 15 janvier 2021 au matin, les pompiers nous ont informés du décès de Tony.

Tony était âgé de 44 ans.

Il avait soif de s'engager, de chercher des solutions et de les promouvoir. Il était impliqué dans le monde professionnel et associatif, notamment à l'Association des Parents d'Elèves. Lors des élections municipales de 2014, il avait rejoint l'équipe animée par M. le Maire. La chose publique l'intéressait. Il avait envie de partager et de faire partager ses réflexions, ses projets, sa vision des choses.

Comme tout jeune élu, cela nécessite une découverte, un apprentissage de la mécanique municipale parfois trop lente aux yeux de certains.

Puis, il a, pour des raisons personnelles, souhaité se retirer.

Nous avons respecté son choix. A quelques reprises, j'ai pu échanger avec lui.

Nous le voyions s'entraîner à la course à pied en vue des prochaines Boucles de l'Egray ???

Et puis ce matin du 15 janvier, la grande faux est venue le cueillir.

Nous aurons une pensée pour sa famille et plus particulièrement pour Vanessa, sa femme et ses filles Lylie, Eva et Julia. Nous leur présentons tous nos vœux de courage pour affronter les épreuves. »

Mr le Maire demande de respecter un moment de recueillement.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour, à savoir :

- La prise en charge des frais de formation CACES R482 pour la conduite du tractopelle,
- L'organisation et le mode de financement du Festival « Tous en Scène »,
- Le vote d'une motion anti bassines.

A l'unanimité, les membres présents acceptent l'ajout de ces 3 délibérations

1/ Approbation du compte rendu du 15 décembre 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Nomination d'un 2^{ème} adjoint

Délibération 01/2021

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que lors de l'installation du Conseil municipal (élection du Maire, des adjoints et des conseillers délégués), Mr CONSTANTIN Miguel avait été désigné en tant que Conseiller délégué, en charge, notamment des finances.

Il rappelle que le nombre d'adjoints, décidé par le conseil municipal, ne doit pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (**articles** L. 2122-10 et L. 2122-2 du CGCT). Pour la commune de Germond-Rouvre, le nombre d'adjoint est limité à 4.

Lors de la séance du 28 mai 2020, seul Mr FREMINE Dominique avait été élu, à l'unanimité, 1^{er} adjoint.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que Mr CONSTANTIN Miguel soit nommé 2^{ème} adjoint et qu'il bénéficie de l'indemnité identique à celle de Mr FREMINE Dominique, à savoir 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à compter du 1^{er} février 2021.

Monsieur le Maire propose au poste de 2^{ème} adjoint : Mr CONSTANTIN Miguel

Après dépouillement des votes à bulletins secrets :

Nombre de votes exprimés : 12

Nombre de voix : 12

Est élu 2^{ème} adjoint au Maire :

- Mr CONSTANTIN Miguel : 2^{ème} adjoint

b) Remplacement de Mme CLOCHARD Émilie, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°02/2021

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que Mme CLOCHARD Émilie, élue, avait été désignée en tant que représentante au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale.

Cette dernière, ayant démissionné du Conseil municipal, il convient de la remplacer.
Monsieur le Maire sollicite les membres de l'Assemblée sur une éventuelle proposition de leur part, concernant le remplacement de Mme CLOCHARD Émilie. Il rappelle que ce remplacement doit s'effectuer par vote à bulletin secret.

Mme FILLON Florbela se propose pour ce remplacement.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

A été élue en remplacement de Mme CLOCHARD Émilie : Mme FILLON Florbela

Nombre de votes exprimés : 12

Nombre de voix : 12

Mr le Maire rappelle le souhait de maintenir le C.C.A.S., bien que ce ne soit pas obligatoire dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il expose l'importance du maintien des missions du C.C.A.S au regard des intervenants sociaux, ainsi que celle de tenir à jour un fichier des personnes « vulnérables ».

c) Prise en charge de la formation CACES pour la conduite du tractopelle

Délibération n°03/2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avec l'achat du tractopelle, il convient qu'une formation CACES soit dispensée pour la conduite de cet engin de chantier.

Mr BON David, adjoint technique, est appelé à conduire ce matériel.

A cet effet, un devis a été demandé à l'ECF Agence de Niort, Route de la Mothe 79260 LA CRECHE, pour le CACES R482 « Engins de chantier » et la proposition faite s'élève à 1 034.00€ TTC, pour 21 heures de formation sur 3 jours.

Considérant qu'il est indispensable que Mr BON David soit titulaire de ce CACES, Mr le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur le montant du devis.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable et autorisent Mr le Maire à signer ce devis.

Mr le Maire précise qu'un 2^{ème} agent pourrait effectuer cette même formation l'année prochaine et que Mr BON David pourra faire partager ses acquis de la formation à ses collègues.

d) Création de réserves collectives de substitution de la sèvre niortaise et du marais poitevin – vote d'une motion –

Délibération n°04/2021

Monsieur le Maire propose la motion relative au projet de création de 16 réserves collectives dites de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin. Les projets de réserves sont portés par la coopérative de l'eau.

Localement, nous (notre commune) ne sommes pas impactés à ce jour par une telle implantation. Pour autant nous sommes co-responsables des décisions prises par nos voisins, des enjeux et conséquences qui en découleront.

Nous sommes concernés parce qu'en qualité de contribuables nous serons financeurs d'un projet dont seuls quelques exploitants seront bénéficiaires au détriment des ménages non agricoles et des autres exploitants agricoles.

En outre, la question essentielle consiste à réfléchir en urgence aux changements nécessaires qui doivent intervenir dans les modes de production agricole (et pas que) pour répondre aux enjeux multiples de nourrir sainement, quantitativement et qualitativement les populations, de permettre aux exploitants agricoles de vivre dignement de leur métier, tout cela en respectant cette terre (et plus généralement notre planète).

Les agriculteurs ne sont pas individuellement responsables des erreurs productivistes et capitalistes du passé. Aidons-les à reconquérir les valeurs de leur beau métier et la juste rémunération qu'ils sont (comme d'autres) en droit d'attendre. Sur notre territoire de nombreux exploitants voient leurs ressources affaiblies, notamment suite à la fin de l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel. C'est donc par solidarité avec ces derniers que le conseil entend dénoncer l'injustice dans les inégalités de traitement du monde agricole.

L'eau est un bien collectif précieux qui ne saurait être privatisée au profit de quelques uns. Certains pays ont déjà franchi le pas du gaspillage au profit de l'agriculture, d'industrie, de l'extraction de richesses gazeuses. Ces pays subissent aujourd'hui une raréfaction de l'eau entraînant des restrictions et une baisse de la qualité de l'eau. Il s'agit des USA, qui ne sont pas a priori un pays en voie de développement.

Là comme dans d'autres domaines, réfléchissons collectivement.

Au vu de cet exposé, Mr le Maire propose au Conseil municipal le vote d'une motion selon les éléments suivants :

CONSIDÉRANT que les évolutions climatiques sont inquiétantes pour l'avenir, notamment avec le réchauffement de la planète,

CONSIDÉRANT que la ressource en eau est un bien commun qui doit être préservé,

CONSIDÉRANT la situation critique de la ressource en eau,

CONSIDÉRANT que l'évolution nécessaire de l'agriculture alors que le monde agricole est confronté à une situation alarmante,

CONSIDÉRANT le projet de création de seize réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

CONSIDÉRANT que le coût global est financé à hauteur de 70% par le financement public, et que le principal bailleur de fonds sera l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui a donné son accord de principe,

CONSIDÉRANT que le partage de l'eau est indispensable car celui-ci conditionne toute vie sur Terre et est utile à toutes nos activités domestiques, agricoles et industrielles,

CONSIDÉRANT que cette politique de la gestion quantitative de l'eau est un désastre annoncé pour l'avenir.

CONSIDÉRANT que l'enjeu de la gestion de l'eau doit associer la démocratie participative afin que celle-ci complète et enrichisse la démocratie représentative,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix POUR 1 ABSTENTION:

- **ADOpte** la motion dénonçant la création de réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

e) **Festival d'Agglomération – Coût et Financement –**

Délibération n°05/2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal, qu'en raison de la crise sanitaire en 2020, le Festival Tous en Scène du CSC n'a pas pu avoir lieu. Le dispositif « 5^{ème} saison » de la CAN participait à hauteur de 60% pour chaque spectacle. Pour 2021, la CAN a modifié les critères de son intervention, à savoir un seul spectacle par commune, 50% de subvention plafonnée à 3000€.

Pour cette année et en fonction des dispositions gouvernementales, le Festival est en prévision. L'intervention de deux troupes est envisagée pour un montant prévisionnel de 6 300.00€, qui se décompose de la manière suivante :

- 1^{er} groupe : coût total : 3 500.00€ Participation de la CAN à hauteur de 50% soit 1 750.00€
Autofinancement : 1 750.00€
- 2^{ème} groupe : coût total : 2 800.00€ Pas de participation de la part de la CAN Autofinancement :
2 800.00€.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur la participation de la commune dans le financement de ces deux représentations.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur ces propositions et autorisent Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

a) **Point sur le dossier « Fibre »**

Rencontre du 12 janvier 2021 avec 2 représentants d'ORANGE. Un power point est présenté aux élus. Il récapitule les démarches d'ORANGE sur le déploiement de la fibre sur notre commune.

Le début des travaux sera effectif au cours du 1^{er} trimestre 2021 (travaux de « tranchage ») et d'ici la fin du 4^{ème} trimestre 2021, la commune sera éligible à la fibre. Il appartiendra à chaque administré d'effectuer la demande de raccordement à leur opérateur respectif.

Mrs ÉPOULET Gérard et FRÉMINE Dominique sont les référents d'Orange pour la mise en œuvre de ces travaux.

b) **P.L.U.I.-D**

Rencontre entre Mrs ÉPOULET Gérard, CONSTANTIN Miguel et un représentant de la CAN.

II. Un PLUi-D : c'est quoi ?

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, c'est :

- Un seul outil de planification pour plusieurs communes d'un territoire, à horizon 10 ans environ, au service des politiques publiques
- Un document qui respecte des règles nationales et locales
- Un document travaillé avec les communes du territoire (Maires et conseillers municipaux) en concertation avec les Partenaires Publics Associés et la population
- Un document qui évoluera au fil des années et des projets du territoire
- ... et bien sûr un document qui donne des droits à construire au sein d'un cadre contraint

Et le « D » ?
La thématique
« Déplacements/Mobilités »
sera traitée de façon
spécifique dans le PLUi de
Niort Agglo.

07/01/2021

6

Le but du PLUi-D est de limiter le développement des constructions en privilégiant des zones de concentration et d'harmoniser les mêmes règles urbanistiques sur l'ensemble de la CAN.

Un travail « d'urgence » est à effectuer concernant le repérage des haies. Il convient de réfléchir sur la composition d'un groupe de travail (pouvant être ouvert à des personnes extérieures au Conseil municipal – exemple : marcheurs). Ce travail de recensement devrait être prêt d'ici 2 mois.

c) **Rencontre CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest) – Carrière Rochard -**

Mr le Maire rappelle que tous les ans, une réunion de concertation réunit CMGO, la municipalité, les associations de pêche, environnementales (AVE), afin d'exposer les modalités de fonctionnement de la carrière (volume de roches extrait, tonnages transportés, tir de mines, nombre de transport,...)

Cette carrière risque d'être fermée. L'annonce de la fermeture prochaine de la carrière devra être faite auprès des Associations par les représentants de CMGO. L'entreprise a l'obligation de remettre en état les lieux à savoir de démanteler les matériels et les éventuels stockages de matériaux et de matériaux inertes. Quelle sera la perspective d'avenir de cette carrière ? A un moment, les élus devront se poser la question de la place d'un tel site pour notre territoire.

d) **Point sur le personnel communal**

Les travaux effectués par les agents sont présentés dans un diaporama : passage du lamier (6km effectués), les branches sont stockées sur le terrain de sport de Rouvre et le broyage devrait être réalisé la semaine prochaine.

Les tilleuls de la place St Médard ont été taillés ce jour.

Une réflexion est menée sur l'aménagement de l'ancienne Mairie sise sur le site de la Communale (électricité, fenêtres, travaux d'isolation et placo avec ou sans rail). Une présentation des divers devis est faite.

Mr le Maire rappelle que, le bâtiment se trouvant dans le périmètre ABF de l'Église, il est nécessaire d'utiliser de l'aluminium ou bois et non du PVC pour les fenêtres.

La question de la rentabilité se pose également sur l'exécution des travaux en régie.

De façon globale, les devis ne semblent pas assez détaillés.

Ce bâtiment pourrait servir, à l'avenir, de lieux de réunions, ou être affecté à des activités associatives à petit effectif.

e) **Niort Agglo : réunion sur le réseau de développement durable des communes** (Dominique FRÉMINE)



Point abordé : développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

A Rouvre, des panneaux sont déjà installés à l'école. Comment favoriser son développement, sachant que des aides peuvent être apportées. A cet égard, une réflexion sur l'installation de panneaux sur le bâtiment des ateliers communaux pourrait être menée, compte tenu de leurs expositions.

f) **Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 25/02/2021 à 18h30**

Fin du Conseil à 20h50